

Département du MORBIHAN

2026/26/02/17

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 26 FÉVRIER 2026**

L'an deux mille vingt-six à vingt heures trente, le vingt-six février, le Conseil Municipal de la Commune de GOURIN, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hervé LE FLOC'H, Maire.

Étaient présents : LE FLOC'H Hervé, HENRY Catherine, BOURLÈS Christophe, LE ROUX Véronique, NÉDÉLEC Rémi, JANNY Patrick, ROYANT Helen, DUFLEIT Anthony, PERON Alan, LE FUR Françoise, LE GOFF Dominique, LE GRAND Mickaël (*arrivée à 21h49*), GOUJARD Laurine, LE GRAND Hicham, LE COROLLER Marie-Ange, LE NAOUR Roger, LE GOFF Jeannine, BAUDET Philippe, BOUËDEC Jean-Michel, ULLIAC Morgane, PERON Matthieu, PICARDA Styren, PHILIPPE Jean-Luc formant la majorité des membres en exercice.

Absent(s) excusé(s) : BOCQUILLON Maud, POUPON Marie-Laure, COUGARD Christelle, TROALEN Anne.

Procuration(s) : BOCQUILLON Maud à Laurine GOUJARD, POUPON Marie-Laure à LE ROUX Véronique, COUGARD Christelle à HENRY Catherine, TROALEN Anne à ULLIAC Morgane.

Au moyen d'un vote à main levée, Catherine HENRY a été élue secrétaire de séance à « l'UNANIMITÉ ».

Date de convocation : 18/02/2026
Convocation affichée le : 19/02/2026

Nombre de Conseillers :
En exercice : 27
Présents : 23
Procuration (s) : 4

Reçu en Préfecture de VANNES le 11/03/2026
Publié ou notifié le 11/03/2026
Certifié exécutoire le 11/03/2026
A GOURIN, le 11/03/2026...
Le Maire,
Hervé LE FLOC'H



17- CRÉATION DU POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL À TEMPS COMPLET À COMPTER DU 1^{ER} MARS 2026 ET DU POSTE DE TECHNICIEN TERRITORIAL À TEMPS COMPLET À COMPTER DU 1^{ER} MARS 2026 DANS LE CADRE DE L'AVANCEMENT DE GRADE ET DE LA PROMOTION INTERNE

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des effectifs, afin de permettre la nomination d'un agent inscrit au tableau d'avancement de grade ou bien au tableau d'aptitude établi au titre de la promotion interne pour l'année 2026.

Cette modification, préalable à toute nomination, entraîne la création de l'emploi correspondant au grade d'avancement ou au grade de promotion.

Département du MORBIHAN

Ainsi, Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- la création d'un emploi d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe à temps complet au sein du service technique à compter du 1^{er} mars 2026 au titre de l'avancement de grade
- la création d'un emploi de technicien territorial à temps complet au sein du restaurant scolaire principal à compter du 1^{er} mars 2026 au titre de la promotion interne

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Fonction Publique,

VU l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Après avoir délibéré, au moyen d'un vote à main levée et à l'UNANIMITÉ,

ADOPTE la proposition de :

- la création d'un emploi d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe à temps complet au sein du service technique à compter du 1^{er} mars 2026 au titre de l'avancement de grade
- la création d'un emploi de technicien territorial à temps complet au sein du restaurant scolaire principal à compter du 1^{er} mars 2026 au titre de la promotion interne

A Gourin, le 26 février 2026

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,



Hervé LE FLOC'H.



La secrétaire de séance,



Catherine HENRY.